

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Techniques de création humoristique (901.96)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)

à l'École nationale de l'humour

Juin 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques de création humoristique* (901.96) conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) à l'École nationale de l'humour s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés par le ministère de l'Éducation.

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de l'École nationale de l'humour, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 1^{er} juillet 1998. Un comité d'experts, présidé par M. Louis Roy, commissaire, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement le 20 novembre 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, y compris les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des élèves et des diplômés. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme².

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite. Après une brève présentation des principales caractéristiques de l'École nationale de l'humour et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation selon les six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. La Commission formule au besoin des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, mars 1997, 23 p.
 2. Outre le commissaire, M. Louis Roy, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Johanne Bouchard, présidente et directrice générale, Académie de l'entrepreneurship québécois Inc., M. Yves Dagenais, enseignant à l'École nationale de théâtre, à l'École nationale du cirque et au Département de théâtre de l'Université du Québec à Montréal et praticien, M. Jean-Michel Dufaux, animateur/scripteur. Le comité était assisté de M^{me} Alice Dignard, coordonnatrice de projet à la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

L'École nationale de l'humour, créée en 1988, est un établissement privé non subventionné par le ministère de l'Éducation. L'École est dirigée par un Conseil d'administration formé de seize personnes actives dans le milieu culturel et celui des affaires. Établi à Montréal, cet établissement a pour principale mission de former des humoristes et des auteurs.

L'École nationale de l'humour est le seul établissement de niveau collégial à offrir au Québec une formation technique en humour. Elle dispense deux programmes distincts conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) soit le programme *Techniques de création humoristique* (901.96) pour les humoristes et le programme *Techniques d'écriture humoristique* (901.95) pour les auteurs. À l'origine, l'École dispensait une formation de 24 semaines, mais depuis 1992, ses programmes sont reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec et ils ont une durée respective d'un an.

Au niveau collégial, l'École nationale de l'humour accueille de 20 à 25 élèves par année. Les trois quarts des élèves sont inscrits dans le programme *Techniques de création humoristique* (901.96). Malgré le fait que l'effectif étudiant se maintient d'année en année, l'École souhaite accueillir un plus grand nombre d'élèves dans son programme de formation pour les auteurs. Les candidats retenus pour ces deux programmes doivent toutefois répondre aux critères d'admission de l'établissement puisque la formation dispensée exige des compétences et des aptitudes reliées à l'instinct comique et au sens de l'humour, ainsi qu'une volonté de développer son potentiel humoristique dans le but d'en faire une carrière professionnelle.

Le corps professoral compte une vingtaine de professeurs qui sont embauchés à la leçon. Tous les professeurs sont des praticiens reconnus et actifs sur le plan professionnel.

L'École a retenu une approche pédagogique axée sur une formation pratique et intensive qui vise à recréer les conditions prévalant sur le marché du travail. À cette fin, elle favorise la production de textes, de numéros et de spectacles ainsi que l'utilisation de différents moyens de diffusion (radio, télévision, scène). L'École est non seulement un lieu de formation permettant l'apprentissage du métier de "comique", mais aussi un lieu de création pour les élèves, les diplômés et les praticiens.

Le programme

La Direction de l'École nationale de l'humour a retenu pour la présente évaluation le programme *Techniques de création humoristique* (901.96) parce qu'il englobe un plus grand nombre d'élèves et de diplômés.

Offert depuis 1992, le programme *Techniques de création humoristique* conduisant à une AEC vise à former des humoristes (auteurs-interprètes), en leur offrant une formation axée sur la pratique du métier et la production sous toutes ses formes. Tout au cours de l'année, la démarche fondamentale de l'étudiant est d'identifier une forme et un contenu qui lui sont propres, donc de développer un style original. Le programme a également pour objectif de favoriser leur intégration au milieu professionnel en recréant les conditions auxquelles sont confrontés les humoristes sur le marché du travail. Les élèves admis à ce programme ont l'occasion de côtoyer la réalité du milieu professionnel au contact des professeurs qui sont tous des praticiens du milieu de l'humour : des humoristes, des comédiens, des interprètes, des scripteurs, des auteurs, des metteurs en scène, des directeurs artistiques et des concepteurs sonores.

Pour être admis au programme d'AEC, l'École nationale de l'humour exige que les élèves soient titulaires du diplôme d'études secondaires et qu'ils aient les aptitudes, le talent et la motivation nécessaires. De plus, les candidats doivent respecter les conditions particulières d'admission établies par l'École et franchir avec succès les étapes du processus de sélection comprenant une audition-rencontre qui a lieu au mois d'avril de chaque année. Environ quatre-vingt-cinq candidats sont auditionnés et une quinzaine d'entre eux sont admis annuellement au programme *Techniques de création humoristique*. L'École forme un seul groupe par année.

Le programme *Techniques de création humoristique*, axé sur la pratique, comporte 1 335 heures (29 1/3 unités) et se compose d'un ensemble de cours obligatoires qui se déroulent sur une période de onze mois comprenant trois sessions. Les sessions débutent en septembre pour se terminer en juillet. Les deux premières sessions sont consacrées aux apprentissages de base (créativité, histoire, écriture, expression, voix), à l'exploration des différents styles et des différents contextes (scène, télévision, radio, congrès, animation, etc.) ainsi qu'à la recherche de son propre style. La troisième session, de mai à juillet, comprend la réalisation d'un stage en milieu de travail. Ce stage comporte une vingtaine de représentations, en tournée à travers le Québec, du spectacle de fin d'année. En 1997, quatorze élèves étaient inscrits à ce programme d'AEC.

Au cours de l'année scolaire 1998-1999, douze professeurs enseignent aux élèves du programme *Techniques de création humoristique*. L'École ajuste le nombre de professeurs (douze à quinze) en fonction du nombre d'élèves admis au programme qui ne dépasse pas une capacité maximale de vingt élèves. Compte tenu des exigences, l'École se limite à environ une quinzaine d'élèves par année à ce programme. Selon les données obtenues par l'établissement, la majorité des élèves admis aux deux programmes d'AEC (humoriste, auteur) ont une formation universitaire (46 %) ou collégiale (43 %), quelques-uns ont une formation secondaire (8 %). Au moment de leur admission, plus de 80 % d'entre eux possédaient des expériences antérieures dans le domaine de l'humour. Au cours des dernières années, un peu plus de 60 % des élèves qui ont fréquenté l'École nationale de l'humour provenaient de la région de Montréal, environ 30 % des autres régions du Québec et quelques élèves (8 %) étaient originaires de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. L'École a aussi accueilli des élèves de la France et de la Suisse. La proportion est d'environ de 2/3 hommes et 1/3 femmes.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

La démarche d'évaluation et la rédaction du rapport d'autoévaluation ont été assumées par la directrice générale et pédagogique ainsi qu'un enseignant. La version finale du rapport a été entérinée par le Conseil d'administration de l'École.

Trois questionnaires ont été préparés afin de recueillir l'opinion des diplômés des années 1993-94, 1994-95 et 1995-96, des finissants de l'année 1996-1997 et des professeurs. Vingt-six diplômés, neuf étudiants ainsi que l'ensemble des enseignants ont répondu au questionnaire. L'établissement a toutefois profité de la démarche d'évaluation pour consulter les élèves et les diplômés de ses deux programmes d'AEC puisque cinq cours sont communs aux deux programmes. Des rencontres ont également été réalisées avec les élèves en voie de terminer le programme et avec les professeurs. Les professionnels du milieu ont eu l'opportunité de faire connaître leur opinion sur la formation dispensée par l'École lors de la tenue d'un colloque en mai 1998.

L'École nationale de l'humour a profité de son 10^e anniversaire pour faire un réel bilan de sa situation. Le rapport d'autoévaluation transmis à la Commission repose sur un processus de consultation exhaustif, témoigne d'une réflexion approfondie et est de facture franche et honnête. Arrivée à point nommé, cette évaluation dénote de façon évidente le souci de l'École à prendre les devants afin d'améliorer constamment la qualité de la formation qu'elle dispense dans le domaine de l'humour. Les résultats de la démarche sont avant tout utiles pour l'École qui désire amorcer une deuxième décennie avec enthousiasme et efficacité.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en œuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes des élèves.

La Direction de l'École nationale de l'humour a clairement défini les besoins du marché du travail auxquels le programme veut répondre et elle favorise, par divers moyens, le développement de liens avec le milieu du travail. Il s'agit notamment de son Conseil d'administration formé de représentants du milieu de la culture et des affaires; du recours à des professeurs qui sont actifs professionnellement et ceci, pour différents moyens de diffusion comme celui de la radio, de la télévision, de la scène et même celui de la publicité; de son Bureau de placement; de la diffusion des spectacles de fin d'année présentés aux professionnels du milieu culturel; des rencontres formelles (ex. colloque de mai 1998) et informelles avec les différents intervenants du milieu; ainsi que des liens informels maintenus avec les diplômés. La Commission souligne la qualité des démarches réalisées par l'École nationale de l'humour afin de développer des relations avec les employeurs et les professionnels du milieu.

Le programme *Techniques de création humoristique* tel que mis en œuvre à l'École nationale de l'humour est pertinent puisqu'il a pour but ultime de former des humoristes polyvalents, capables de produire à un rythme soutenu et de s'adapter à la diversité des moyens de diffusion. Le programme offre donc à l'élève la possibilité d'explorer les différents styles d'humour et d'expérimenter les exigences propres à chacun des moyens de diffusion qui reflètent les besoins du marché du travail. La formation a également pour but d'amener à définir son propre style. Les diplômés et les élèves interrogés par l'École nationale de l'humour sont majoritairement satisfaits de la formation reçue. Quant aux diplômés, aux élèves et aux professeurs rencontrés par les membres du comité visiteur, ceux-ci sont d'avis que la formation répond dans l'ensemble aux attentes et aux besoins du marché du travail. Toutefois, plusieurs ont mentionné que, d'une part, le programme était chargé mais que d'autre part, certains éléments de la formation mériteraient d'être approfondis davantage comme la radio, la voix, le jeu et le travail corporel. La Commission note que l'École nationale de l'humour envisage la possibilité d'augmenter la durée du programme afin d'introduire une spécialisation dans la formation (scène, radio, télévision, écriture), ce qui peut être une perspective intéressante.

Les élèves et les diplômés rencontrés ont exprimé le désir d'expérimenter d'autres milieux pour la diffusion des spectacles et de produire au moins un numéro d'une durée de 10 à 15 minutes. Ces deux éléments correspondraient mieux à la réalité du marché du travail. La Commission *suggère* à l'École nationale de l'humour de diversifier les lieux de stage pour que ceux-ci correspondent davantage aux lieux de travail auxquels les élèves ont le plus souvent accès en début de carrière et de leur offrir l'opportunité de réaliser un numéro plus long au moment du stage ou d'une autre activité pédagogique.

Au moment de la visite, le cours *Gestion de carrière* comprenait une série de conférences données par des professionnels du milieu de l'humour. Les élèves et les diplômés interrogés par l'École et ceux rencontrés par le comité visiteur ont exprimé le besoin d'avoir une meilleure préparation au marché du travail. En conséquence, la Commission *suggère* à l'École nationale de l'humour de donner suite à l'action envisagée concernant la révision du cours *Gestion de carrière* afin de mieux outiller l'élève (exemples : production d'un curriculum vitae, porte-folio, audition, etc.).

Selon les résultats d'une étude réalisée par le ministère de l'Éducation du Québec, l'humour a connu, au cours des dernières années, un engouement certain avec une hausse de 75 % du nombre de représentations, une augmentation de plus de la moitié du nombre de spectateurs et conséquemment, une augmentation des revenus au guichet de l'ordre de 45,7 %³. Malgré ce tableau somme toute assez positif, il n'en demeure pas moins que les diplômés sont confrontés à des conditions de travail difficiles. Le statut de travailleur autonome, les contrats et le double emploi font partie de la réalité quotidienne d'un grand nombre d'humoristes. Malgré cela, l'intégration des diplômés au marché du travail est bonne. Selon les données de l'École nationale de l'humour, les taux d'intégration professionnelle des diplômés des deux programmes d'AEC étaient de 85 % pour les promotions de 1994 à 1996. Il s'agit d'emplois reliés à la formation reçue. De plus, 50 % des diplômés interrogés exercent le métier d'humoriste à temps complet tandis que 35 % l'exercent à temps partiel. Enfin, un peu plus du quart des humoristes (28 %) vivent à 100 % de leur métier tandis que 44 % estiment que moins de 50 % de leur revenu est attribuable aux activités professionnelles reliées au domaine de l'humour. Ces données sont intéressantes, mais la Commission invite l'établissement à obtenir davantage d'information qualitative concernant la situation d'emploi de ses diplômés et leurs conditions de travail.

3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Direction générale de la formation professionnelle et technique, *Portrait de secteur, Les arts de la scène : un secteur artistique, culturel et économique*, décembre 1996, pp 45-46.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des cours à la réalisation des objectifs du programme; l'articulation et la séquence des cours; la charge de travail exigée des élèves.

Le programme *Techniques de création humoristique* est bien conçu et les enseignants partagent une vision commune de la formation. Pour permettre l'atteinte des objectifs du programme, l'École mise sur une approche pratique dont l'aboutissement est la production des spectacles de fin d'année. La Direction n'hésite pas à modifier le contenu des cours afin de tenir compte de l'évolution du marché du travail et des besoins des élèves. Ainsi, des adaptations et des ajouts ont permis d'intégrer dans les activités pédagogiques les besoins émanant des nouvelles perspectives d'emplois telles que les émissions «jeunesse» et les émissions de radio humoristiques. Le programme favorise également une collaboration entre les élèves inscrits au programme d'auteur et ceux inscrits au programme de création humoristique.

Certains cours sont encore plus adaptés aux besoins spécifiques des élèves. Ainsi, le cours *La voix et ses techniques* est dispensé par sous-groupes de deux à quatre élèves. Les *Ateliers de présentation 1 et 2* comportent une rencontre individuelle hebdomadaire et le cours *Écriture : genres et procédés 2* se donne exclusivement en rencontres individuelles.

L'agencement des cours favorise l'acquisition et la progression des apprentissages. Les apprentissages de base d'écriture, de jeu et de techniques créatives sont suivis d'une exploration des différentes approches tout en misant sur la démarche artistique de chaque élève qui l'amènera ensuite à développer son propre style. À la troisième session, l'intégration des apprentissages se fait dans des conditions réelles de production d'une tournée de spectacles à travers le Québec.

Selon l'opinion des élèves et des diplômés rencontrés, la charge de travail personnelle est adéquate malgré le fait qu'elle soit importante. La Direction de l'établissement a déjà apporté une modification afin de mieux équilibrer la charge de travail demandée aux élèves d'une session à l'autre. Le cours *Interprétation de sketches* a été déplacé de la 2^e à la 3^e session.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

L'approche et les méthodes pédagogiques tiennent compte des besoins des élèves, sont adaptées aux objectifs d'un programme de formation axé sur la pratique et visent à recréer de façon réaliste les conditions prévalant sur le marché du travail. En plus de faire appel à des méthodes traditionnelles comme les cours magistraux, les lectures, les discussions de groupes et les travaux, les enseignants ont recours à diverses activités pratiques comme l'écriture d'un texte, la recherche, l'analyse, la répétition d'un numéro, la simulation, les exercices respiratoires. L'approche pédagogique comprend également des retours analytiques et critiques sur les productions personnelles de l'élève. Les diplômés et les élèves sont majoritairement satisfaits des méthodes pédagogiques et ils les considèrent bien adaptées au contenu des différents cours du programme. Lorsqu'un problème est identifié au chapitre du déroulement d'un cours, la Direction de l'École met en place des mesures afin de corriger rapidement la situation. Les élèves et les diplômés rencontrés ont mentionné que la Direction est à l'écoute de leurs demandes, qu'elle recueille leurs commentaires régulièrement et que des efforts sont faits afin d'apporter, au besoin, des ajustements tout au long de la formation.

Les enseignants et la Direction jouent également un rôle de premier plan dans le soutien et le suivi des élèves. Non seulement la taille de l'établissement favorise un suivi personnalisé des élèves, mais la tenue de réunions régulières par la Direction avec les enseignants permet d'assurer un suivi de la progression de chaque élève et de dépister rapidement tout élève en difficulté. Lors de ces réunions, le représentant désigné par le groupe-classe a la possibilité de faire valoir l'opinion des élèves. Des mesures sont mises en place pour permettre à l'élève de surmonter ses difficultés. Ces mesures comprennent le suivi et les échanges informels, le retour sur leur production, les évaluations formatives, les explications ou les exercices supplémentaires et le suivi hebdomadaire du rendement de chaque élève. Il s'agit sans contredit d'une force du programme qui est appréciée des diplômés et des élèves rencontrés par le comité visiteur ou interrogés par l'établissement.

La Commission souligne les préoccupations de la Direction concernant la qualité du français ainsi que les actions réalisées afin de corriger les faiblesses observées chez les élèves. L'ajout d'activités pédagogiques, sous forme de leçons additionnelles dispensées par un professeur de français permet d'assurer un réel support aux élèves.

Les élèves et les diplômés interrogés par l'établissement ont indiqué que la disponibilité des professeurs et du personnel de la Direction est adéquate. Ceux rencontrés ont également souligné la disponibilité des enseignants, mais aussi leur générosité, leur soutien et leur esprit d'ouverture. La taille de l'établissement et le mode d'apprentissage favorisent un encadrement personnalisé des élèves et la relation professeur-élève est appréciée.

L'adéquation des ressources

Quatre sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; le nombre et les qualifications du personnel professionnel et technique; les procédures ou les mesures prises pour l'évaluation et le perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles affectées au programme.

Pour l'année scolaire 1998-1999, le corps professoral attitré au programme *Techniques de création humoristique* est formé de douze professeurs employés à la leçon. Selon la taille du groupe d'élèves, le nombre de professeurs peut atteindre quinze. Ce groupe de professeurs est généralement assez stable, puisque seulement le tiers des enseignants sont nouveaux. Le choix des metteurs en scène peut varier davantage, afin de mettre les élèves en contact avec différentes influences, styles d'humour et moyens de diffusion. Le nombre, la diversité et la qualification des professeurs constituent une des forces du programme évalué. En plus d'être qualifiés, tous les professeurs ont des expériences professionnelles reliées au domaine de l'humour et sont actifs dans le milieu du travail. Les critères d'embauche de l'École nationale de l'humour comprennent un ensemble d'éléments dont l'expérience et les réalisations professionnelles, les liens entretenus avec le milieu professionnel et l'aptitude à communiquer. Les metteurs en scène retenus par l'École sont avant tout reconnus par le milieu professionnel. Les élèves et les diplômés rencontrés ont souligné la compétence et le dynamisme de leurs professeurs. Les enseignants partagent la même passion du métier d'humoriste et sont animés par la réussite des élèves.

Les professeurs assument de façon individuelle leur perfectionnement disciplinaire. La Direction de l'École reconnaît l'importance de contribuer plus efficacement au perfectionnement de ses professeurs. La Commission *suggère* à la Direction de donner suite à l'action qu'elle envisage

concernant l'accès aux services de conseillers pédagogiques pour parfaire le perfectionnement des enseignants. À titre d'exemple, le perfectionnement pourrait porter sur l'évaluation des apprentissages.

L'évaluation des professeurs se fait à partir d'un questionnaire qui est complété par les élèves à la fin de chacun des cours. Au besoin, la Direction rencontre les enseignants et ces derniers peuvent consulter les résultats de ces questionnaires.

L'École nationale de l'humour dispose de locaux appropriés. Il s'agit notamment de quatre salles de cours, d'une salle de présentation, de trois petites salles de travail, d'un studio de son, d'un local réservé aux accessoires et aux costumes de scène, d'un salon pour les élèves, d'une cuisine et des bureaux pour le personnel administratif. L'établissement envisage d'améliorer ses équipements informatiques et son studio de son. La Commission *suggère* à l'École de se doter d'un plan de modernisation de ses équipements afin de répondre aux besoins du programme. L'accès au centre de documentation du *Musée Juste pour rire* est difficile. La Direction, les enseignants et les élèves souhaiteraient avoir accès à un centre de documentation sur place comprenant notamment des documents écrits, des revues, des journaux, des archives vidéos et l'accès au réseau Internet. En conséquence,

la Commission recommande à l'École nationale de l'humour de rendre accessible, dans ses locaux, aux élèves et aux enseignants la documentation pertinente au programme de formation.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; la capacité des modes et instruments d'évaluation à vérifier l'atteinte des objectifs des cours et du programme; les taux de réussite des cours; les taux de diplomation.

L'École nationale de l'humour utilise certains moyens pour faire connaître ses programmes d'études tels que la tenue de séances d'information, la diffusion de son dépliant et la transmission d'information aux écoles secondaires, aux cégeps et aux établissements privés. Toutefois, l'École envisage de promouvoir davantage ses programmes.

Les candidats intéressés par le programme *Techniques de création humoristique* (AEC) doivent répondre aux conditions d'admission de l'École et réussir les étapes de l'audition et de sélection finale. L'audition, qui a lieu au mois d'avril de chaque année, est constituée d'un numéro comique original d'une durée de 5 à 10 minutes et d'une entrevue individuelle avec les membres du jury formé de trois à cinq professeurs et metteurs en scène. Au terme de cette première étape, l'École retient une vingtaine de candidats qui sont convoqués à une journée d'atelier. Cette deuxième étape de sélection consiste en une journée d'activités et d'exercices intensifs qui ont pour but d'évaluer la capacité de travailler en groupe et d'observer l'instinct comique chez chacun des candidats. À la fin de cette journée, l'École procède à la sélection finale des candidats. La Commission estime que les mécanismes de recrutement et de sélection des élèves mis en œuvre par l'École sont rigoureux de sorte que les élèves admis sont motivés et capables de réussir dans le programme de formation. Les lacunes observées en français ont donné lieu à des mesures spécifiques (lectures, leçons additionnelles) et le développement d'une culture générale pourra être appuyé par un centre de documentation accessible.

La préparation des plans de cours relève des enseignants et leur approbation s'effectue par la Direction pédagogique. Des ajustements sont apportés afin d'y intégrer de nouveaux éléments et de s'assurer de la complémentarité des contenus. La Direction vérifie également la concordance des modes d'évaluation avec les principes énoncés dans sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

La Commission a par ailleurs vérifié la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé le plan de cours et les outils d'évaluation des cours *Écriture humoristique : genre et procédés II* (561-744-92) et du stage, soit le cours *Projet de fin d'études* (561-749-92).

L'analyse du plan de cours pour *Écriture humoristique : genre et procédés II* montre que les objectifs poursuivis de ce cours sont appropriés et que les contenus et la matière couverte permettent d'atteindre les objectifs visés. Les modalités d'évaluation devraient permettre de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs visés. Cependant, le manque d'information sur le nombre d'activités évaluées et leur pondération ne permet pas d'attester que la note de passage témoigne de l'atteinte des objectifs. De façon générale, la planification de ce cours pourrait être améliorée en précisant le contenu théorique, en présentant un contenu structuré (échancier) et en précisant le nombre de productions qui seront évaluées ainsi que leur pondération respective. Le cours *Projet de fin d'études* est en réalité un stage où l'élève a l'occasion de faire la synthèse de ses apprentissages en participant à une tournée de spectacles de fin d'année. Il s'agit d'une initiative qui constitue un point fort du programme. Les objectifs poursuivis dans ce stage sont appropriés et les activités d'apprentissage permettent d'atteindre les objectifs visés. Les modalités d'évaluation permettent de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs visés et d'attester que la note de passage témoigne vraiment de l'atteinte de ces objectifs. Toutefois, la planification générale du stage pourrait être améliorée en élaborant une grille d'évaluation détaillée.

Le cours *Gestion de carrière* tel que dispensé actuellement, ne constitue pas un véritable cours. En effet, il consiste en une série de conférences données par des professionnels du milieu de l'humour et il ne comporte pas d'évaluation des apprentissages. En conséquence, ce cours devra faire l'objet d'un plan de cours et comprendre un processus d'évaluation de l'élève, afin de sanctionner ses apprentissages au regard de l'atteinte des objectifs de ce cours.

Bien que les enseignants aient recours à l'évaluation formative et qu'ils s'interrogent constamment sur leurs pratiques pédagogiques, les élèves et les diplômés rencontrés souhaitent obtenir davantage de rétroactions sur leurs productions et ceci, de façon périodique. Ils souhaitent également être mieux informés des critères d'évaluation utilisés par les enseignants. La durée du programme peut sans doute expliquer l'importance que peut prendre le suivi des apprentissages des élèves et des instruments d'évaluation dans une formation faisant appel à la créativité. L'École doit s'assurer non seulement de l'équité et de la transparence des modes d'évaluation, mais aussi les utiliser comme des moyens fournissant à l'élève des renseignements lui permettant d'améliorer son apprentissage. À ce sujet, la Commission souligne les efforts déployés par l'École comme la mise en place d'un processus d'évaluation des productions des élèves par plusieurs professeurs.

Considérant les commentaires émis précédemment, la Commission *suggère* à l'École nationale de l'humour de voir à l'application rigoureuse de sa Politique institutionnelle d'évaluation des

apprentissages (PIEA) et, en particulier, de développer ou de raffiner ses grilles d'évaluation et de mieux faire connaître les critères d'évaluation aux élèves.

Selon les données de l'École nationale de l'humour, les taux de réussite dans les cours sont excellents et les taux de diplomation des élèves des quatre dernières cohortes ayant terminé le programme étaient de 80 % pour l'année 1994-1995, de 75 % pour l'année 1995-1996, de 67 % pour l'année 1996-1997 et de 86 % pour l'année 1997-98. L'École explique que les taux de diplomation sont également élevés parce qu'ils témoignent d'une sélection rigoureuse des candidats et d'un encadrement des élèves tout au long de leur formation. Quelques élèves n'ont pas obtenu leur diplôme pour des motifs d'échecs, d'abandons et de renvois.

La gestion du programme

Le dernier critère permet de déterminer si les structures, le partage des responsabilités, la qualité des communications favorisent le fonctionnement intégré du programme; il permet également d'apprécier la qualité de l'information donnée aux élèves sur le contenu et les exigences du programme.

Comme mentionné précédemment, l'École nationale de l'humour a un Conseil d'administration formé de membres du milieu de la culture et du milieu des affaires. Le personnel permanent de l'École, soit la directrice générale et pédagogique, l'adjointe à la direction et responsable des services étudiants ainsi que l'adjointe administrative assurent l'encadrement des professeurs, l'intégration des nouveaux professeurs, le développement des plans de cours ainsi que l'encadrement des élèves. Des réunions du corps professoral ont lieu aux trois semaines. Le climat de collaboration et les communications entre les différents membres de l'École contribuent à améliorer continuellement la qualité de la formation. Animés par une même passion, la Direction et les enseignants partagent une vision commune de ce que doit être une formation en humour axée sur la pratique.

Les élèves et les diplômés interrogés par l'École et ceux qui ont été rencontrés sont, pour leur part, bien informés du contenu du programme et des cours ainsi que des exigences. Dès le début d'une session, ils reçoivent le *Guide du parfait étudiant* les informant sur les règles de fonctionnement et de vie et sur les cours ainsi qu'une copie de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme d'AEC *Techniques de création humoristique* (901.96) donné par l'École nationale de l'humour est de qualité. Le programme prépare bien les élèves à exercer la profession d'humoriste et à intégrer le marché du travail. Les liens avec le milieu du travail, la pertinence et la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques axées sur une approche pratique, l'encadrement et le suivi des élèves, les qualifications et la disponibilité des membres du corps professoral, le stage, le taux de diplomation constituent les principales forces du programme.

La Commission formule à l'intention de la Direction de l'École nationale de l'humour une recommandation concernant la mise en place d'un centre de documentation.

La Commission formule également à l'École quelques suggestions susceptibles d'améliorer certains aspects du programme. Plus spécifiquement, elles concernent l'accès à des lieux de stages diversifiés et la réalisation d'un numéro dont la durée serait plus longue, la révision du contenu du cours *Gestion de carrière* et l'élaboration d'un plan de cours pour ce même cours, le soutien pédagogique offert aux enseignants, l'amélioration des équipements et l'application rigoureuse de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme d'AEC *Techniques de création humoristique* (901.96), la Direction de l'École nationale de l'humour a fait état d'actions réalisées, envisagées, ou en cours de réalisation, en vue de donner suite à la recommandation et aux suggestions de la Commission.

Ainsi, l'établissement a réalisé les actions suivantes :

- révisé le cours *Gestion de carrière* et élaboré un nouveau plan de cours (le mode d'évaluation et les instruments sont présentement en élaboration);
- adhéré à un nouveau regroupement des établissements de formation en arts de la région de Montréal dans le but de mettre en commun des expériences pédagogiques;
- réalisé une entente avec le Centre de documentation du Musée de l'humour afin de constituer une banque de références (documents écrits et visuels) pertinente au programme.

De plus, l'établissement envisage les actions suivantes :

- renouveler les équipements informatiques d'ici l'automne 1999;
- à compter de juin 1999, mettre en place un centre de documentation à l'intérieur des murs de l'École;

La Commission estime que les actions entreprises et envisagées par l'École contribueront à maintenir la qualité de la mise en œuvre du programme. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les actions posées au regard de la recommandation qui lui est adressée.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président